



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 33180

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le souhait exprimé par les greffiers de commerce de voir rendu public l'avis du conseil de la concurrence saisi par le Gouvernement, au sujet du projet de décret révisant les coûts d'accès aux différents serveurs télématiques mis en place par ces professionnels. Il semblerait que le retard pris dans la publication de cet avis freine la mise en oeuvre d'une réforme négociée, et partant, d'une politique tarifaire équilibrée et globale des actes des greffes. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui apporter des précisions quant à l'état d'évolution de ce dossier.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail, auquel la profession sera associée, va être mis en place prochainement, afin d'engager une réflexion sur les mesures susceptibles d'adapter la rémunération des greffiers des tribunaux de commerce à la réalité de leurs missions. En outre, l'avis du Conseil de la concurrence sur le tarif des prestations électroniques des greffes des tribunaux de commerce, qui sera rendu public, a d'ores et déjà été communiqué au Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et à l'Association syndicale de greffiers de commerce de France.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33180

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4509

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5925